

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014**

Le 13 juin 2014, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du vendredi 20 juin 2014.

- COMPTE RENDU de SEANCE -

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : Mme FONTMORIN , Mme ROUYEZ ; M. PEDRON ; M. BARAT ; Mme COUAPEL ; M. TONNEAU ; Mme GREGOIRE , M. MALECOT ; M. AMIOT ; M. COADIC ; M. REHEL ; Mme JOUQUAN ; M. ROTA ; Mme PRUNIER-BRIAND , Mme EGAUX ; M. POULAIN ; Mme LAVERDUNT ; Mme FRONTEAU ; M. CHALIGNE ; Mme HERY , M. LEROY ; Mme GRACE - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. RAPINEL (représenté Mme FONTMORIN) ; Mme MACE (représentée par Mme ROUYEZ) ; M. BREGAINT (représenté par M. REHEL) ; Mme MORADEL (représentée par M. ROTA) ; M. LEPORT (représenté par Mme JOUQUAN) ; M. MERCIER (représenté par M. CHALIGNE) ; Mme HUCHET (représentée par M. LEROY).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Secrétaire de Séance : M Patrice ROTA

Question unique :**Election sénatoriale du dimanche 28 septembre 2014 :
Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vu de
l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. (delib 2014/113)**

M. le Maire informe l'Assemblée que le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Ainsi, les Conseils Municipaux des départements concernés (dont l'Ille et Vilaine) sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des Sénateurs le dimanche 28 septembre 2014.

Par circulaire du 02 juin 2014, le Ministre de l'Intérieur donne les instructions sur la désignation des délégués qui se déroule de la manière suivante pour les communes de 1 000 à 8 999 habitants :

1. Nombre de délégués :
15 délégués parmi les membres du Conseil Municipal et 5 suppléants.
2. Liste de candidats :
Chaque candidat doit présenter simultanément une liste de délégués (15 au plus) et une liste de suppléants (5 au plus).
Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
3. Le scrutin :
Il s'agit d'un scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
Le scrutin est secret.
4. Les résultats sont proclamés et le procès-verbal est dressé avec le tableau des délégués élus et des suppléants.

Il est ensuite procédé au vote.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code électoral ;

- Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

- Vu la circulaire du 02 juin 2014 du Ministère de l'Intérieur portant instruction sur la désignation des délégués des Conseils Municipaux ;

- **procède** au vote à bulletin secret des délégués et suppléants de la Ville de Dol en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :
Sont élus conformément au procès-verbal annexé à la présente :
 - Délégués (au nombre de 15) : M. Denis RAPINEL, Mme Jacqueline FONTMORIN, M. Loïc PEDRON, Mme Florence ROUYEZ, M. Louis BARAT, Mme Sylvie COUAPEL, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Charlotte GREGOIRE, M. Jean-Luc TONNEAU, Mme Marie-Christine LAVERDUNT, M. Julien BREGAINT, Mme Camille EGAUX, M. Philippe MERCIER, Mme Gwénaëlle GRACE, M. Gérard CHALIGNE.
 - Suppléants (au nombre de 5) : M. Xavier COADIC, M. Catherine PRUNIER-BRIAND, M. François LEPORT, Mme Marie-Pierre FRONTÉAU, M. Nicolas MOUTON.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Information diverse :

Mme Fontmorin informe l'Assemblée que la commission culture réunie le jeudi 19 juin 2014 a émis un avis favorable au projet d'œuvre d'art proposé par M. Yves BLOND, artiste dolois.

Il s'agit d'une sculpture représentant un menhir avec alignement d'étoiles, qui prendra place sur la promenade Jules Revert dans un carré existant, celui-ci étant arboré de buis (symbole de longévité) et d'ifs (symbole d'éternité). C'est justement pour cette symbolique que le thème du menhir est un thème récurrent chez l'artiste qui nomme son œuvre « le Monolite ».

Sur le plan technique, l'œuvre sera en tôle découpée et soudée de 0,8mm d'épaisseur sur une ossature métallique.

La hauteur de la sculpture sera d'environ 3,50 m.

Le coût de l'œuvre est de 10 000 € subventionnés à hauteur de 55 % par les fonds européens LEADER.

Début de réalisation fin juin et remise de l'œuvre début octobre 2014.

Pour affichage le 21 juin 2014.

*Le Maire,
Denis RAPINEL*